

Le président,

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

DU SAMEDI 9 février 2013 à 14 h 30

Mesdames et messieurs les représentants des associations affiliées,

chers amis,

J'ai l'honneur d'inviter chacun d'entre vous et, bien entendu, tous nos adhérents, à participer à l'assemblée générale électorale de notre fédération qui se tiendra :

Samedi 9 février 2013 à 14 h 30

« BUSINESS HOME »

70, Rue des Maraîchers

Paris 20ème

contact@businesshome.fr

Tél : 09.53.21.95.25/ Fax : 01.43.73.80.47

Par ce choix central (PARIS), le comité directeur de la Fédération a voulu faciliter au maximum la participation des responsables des associations affiliées.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de notre fédération, établi et voté par son comité directeur conformément à ses statuts, est le suivant :

- 1°) **rapport moral de monsieur le président ;**
- 2°) **rapport moral de monsieur le secrétaire général**
- 4°) **rapport moral de monsieur le trésorier**
- 5°) **Fixation par l'assemblée générale du prix de la licence fédérale pour l'année sportive 2013 -2014 sur les bases suivantes.**

Catégorie A : licence : 31.20€ ; assurance, 13.80 €, total 45.00€

Catégorie B : licence : 33.70€ ; assurance, 16.30€, total 50,00€

Catégorie C : licence : 33,30 € ; assurance, 21,70€, total 55,00€

- 6°) **Site internet FNPSA : son contenu, son organisation, les contributions souhaitées, l'harmonisation des données, son évolution, ses responsables ;**

- 7°) examen des questions diverses, reçues par écrit avant l'assemblée générale ;
- 8°) présentation des candidatures aux postes de membre du comité directeur; présentation des candidatures éventuelles et élection du président de la fédération ;
- 9°) fixation s'il y a lieu d'une nouvelle assemblée générale électorale ;
- 10°) présentation des candidatures éventuelles aux postes de membre de la commission permanente ; dans l'hypothèse où un ou plusieurs postes seraient vacants, élection du ou des membres de la commission permanente.

Nous vous indiquons que les frais de déplacement exposés par les représentants et les associations affiliées qui nous feront l'amitié de participer aux travaux de l'Assemblée Générale de notre Fédération pourront être pris en charge au cours du deuxième trimestre 2013 dans la limite individuelle de 160,00 €, sur présentation des justificatifs originaux à Monsieur le Trésorier de la Fédération.

En ce qui concerne les votes, nous vous rappelons qu'aux termes du règlement intérieur de la Fédération, une seule procuration concernant les Départements et Territoires d'Outre-Mer est autorisée par représentant, en application du principe « *un homme, un mandat* ».

Par ailleurs, les représentants des associations affiliées disposent d'un nombre de voix égal au nombre des adhérents qu'ils représentent en application du principe « *un homme, une voix* ».

En ce qui concerne les candidatures aux postes de membres du Comité Directeur, nous rappelons que les statuts de la Fédération énoncent notamment :

« Le comité directeur est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Le dépôt d'une candidature n'est recevable que s'il est accompagné de la présentation d'un projet sportif pour l'ensemble de la fédération et la durée du mandat du comité directeur.

Ce document énonce les actions propres à améliorer les observations, la connaissance, la défense et la restauration du milieu marin, proposées par le candidat.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé ».

Ainsi, ne sont recevables que les candidatures s'appuyant sur un document écrit.

Nous vous prions de croire, mesdames et messieurs les représentants des associations affiliées, chers amis, à l'assurance de nos sentiments tout dévoués et les meilleurs.

Jean Marc CASTEIGT